



Léonard NZITUNGA  
FNH-VIH et autres pathologies  
18, rue Bernard Dimey  
75018 Paris

Paris, le 29 juin 2015

Madame Marisol Touraine  
Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes  
14, Avenue Duquesnes  
75007 paris

Objet : Demande d'audience pour la relance d'un plan pluriannuel de création de places en Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT)

Madame la Ministre,

Vous avez bien voulu répondre favorablement à notre demande de Haut patronage pour notre 20<sup>ème</sup> colloque de la Fédération Nationale des Hébergements pour les personnes atteintes de VIH et d'autres pathologies chroniques (FNH-VIH et autres pathologies) qui s'est déroulé du 24 au 26 juin à Toulouse et je souhaitais vous remercier pour l'attention que vous portez à nos travaux.

La FNH-VIH et autres pathologies rassemble en 2015, 62 associations gestionnaires de plus de 1500 places d'Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) au service des personnes atteintes d'une pathologie chronique grave et invalidante (VIH, cancer, hépatite...) et de surcroît en situation de précarité et sans hébergement.

A l'occasion de son 20<sup>ème</sup> colloque annuel, la Fédération a publié un bilan annuel du fonctionnement des ACT. Conçu, depuis 8 ans, à partir d'un questionnaire envoyé à chaque établissement. Ce bilan reflète précisément l'activité des ACT, leur fonctionnement et apporte une description fine des publics accompagnés et des besoins supplémentaires de places sur le territoire national.

Cette année, de nombreux indicateurs sont alarmants car le nombre de personnes malades et sans hébergement ne cesse de progresser. Nos derniers relevés statistiques nous indiquent, à ce jour un manque de 10 000 places (seuil minimal) en ACT sur l'ensemble du territoire, y compris en dehors des métropoles. Sur certains territoires, les ACT ne peuvent procéder qu'à 1 admission pour 36 demandes. Rien qu'en 2013, plus de 7000 demandes sont restées sans suite. La situation dans les départements ultra marins est elle aussi particulièrement préoccupante.

Actuellement, environ 2.000 places sont réparties sur l'ensemble du territoire national. Si le volume de places a sensiblement augmenté entre 2007 et 2011 grâce au *Plan pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes d'une maladie chronique*, à ce jour, il n'existe plus de Plan pluriannuel pour répondre aux besoins des personnes malades sans hébergement. Seule la circulaire *budgétaire médico-sociale spécifique* déclinant l'enveloppe budgétaire du *sous-ONDAM médico-social* spécifique planifie annuellement des places. Cette carence de places et l'absence de Plan de programmation entraînent des situations de très grande précarité sur les territoires et limitent notre capacité à répondre à des besoins toujours plus élevés.

Madame la Ministre, vous avez été sensible à la question des parcours de santé complexes, thématique inscrite au cœur de la Stratégie nationale de santé et prenant actuellement forme dans les débats du *Projet de loi relatif à la modernisation de notre système de santé*. Les ACT sont au cœur de cette démarche de santé en combinant les actions de coordination thérapeutique et les actions sociales et médico-sociales au service des personnes en situation de précarité et atteintes d'une pathologie chronique grave. Ce sont des dispositifs qui ont démontré leur pertinence pour organiser un accompagnement temporaire médical et social. Par exemple, 66% des personnes accompagnées en Ile de France quittent le dispositif pour un logement de droit commun.

Nous souhaiterions qu'à l'approche des débats sur le *Projet de loi de financement de la sécurité sociale 2016*, le développement des ACT fasse l'objet d'une attention particulière pour répondre à l'augmentation importante des besoins (situation de fin vie et activités de soins palliatifs, prise en compte de l'avancée en âge des personnes malades et sans hébergement dans l'accompagnement thérapeutique, accompagnement à domicile des personnes, développement des unités de personnes malades sortant de prison, prise en compte des adultes malades isolés étrangers avec ou sans enfant, développement de l'Education Thérapeutique du Patient en direction des personnes en situation de grande vulnérabilité, etc...).

Madame la Ministre, afin de vous exposer plus précisément le bilan des ACT réalisé par notre Fédération ainsi que nos réponses actuelles aux besoins et les programmes que nous envisageons pour demain, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'accorder une audience.

Vous remerciant par avance de la suite favorable que vous voudriez bien accorder à ma demande, je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Président

Léonard NZITUNGA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Léonard Nzitunga', written over a light blue horizontal line.